



Société des alcools du Manitoba

# Communiqué

Pour diffusion immédiate : le mercredi 2 décembre 2009.

## LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU MANITOBA RENFORCERA LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS AUTORISÉS

La Société des alcools renforcera les exigences en matière de formation pour le personnel des établissements visés par une licence afin de les sensibiliser davantage à l'utilisation des mesures de contention avec les clients. Il s'agit d'une des recommandations faites par la juge Giesbrecht dans son rapport d'enquête sur le décès de Russell Cook en vertu de la *Loi sur les enquêtes médico-légales*.

Ken Hildahl, président-directeur général de la Société, a déclaré que la Société a pris connaissance du rapport qui contient un certain nombre de recommandations portant sur l'éducation et la formation du personnel de sécurité des établissements autorisés.

« Nous prenons les recommandations de la juge Giesbrecht très au sérieux. La Société des alcools apportera des modifications à la formation exigée afin de mieux protéger le personnel et les clients des établissements autorisés. »

M. Hildahl a indiqué que le programme *It's Good Business* pour un service responsable et la sécurité des établissements offre présentement une formation aux serveurs de boissons alcoolisées et aux responsables de la sécurité qui travaillent dans les établissements visés par une licence. La formation traite d'éléments tels que la force raisonnable, le langage corporel et la posture, ainsi que l'aptitude à communiquer de manière coopérative. Il a souligné que le programme fait l'objet d'examens périodiques de plusieurs parties intéressées, y compris des représentants de l'industrie du tourisme d'accueil, des services de police et de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances. Bien que l'enquête médico-légale n'ait pas trouvé le personnel de l'établissement concerné en faute, elle s'est traduite par des recommandations qui amélioreront la formation exigée par la Société des alcools.

Le Manitoba a été la première province canadienne à intégrer un volet sur la sécurité dans la formation sur le service responsable des boissons alcoolisées et la première à rendre obligatoire le programme *It's Good Business*. Le Manitoba est considéré comme un chef de file dans le domaine.

— 30 —

**CONTACT :** Diana Soroka, directrice des communications, 204-474-5631 ou [dsoroka@mlcc.mb.ca](mailto:dsoroka@mlcc.mb.ca)